

24 novembre 2014

Un caducée pour dire non à la Loi de santé !

Quoi de plus symbolique que le caducée, insigne emblématique de la profession médicale ? C'est ce symbole que l'UFML a décidé de détourner de façon claire, afin de permettre aux médecins d'exprimer leur opposition à un projet de loi qui détourne la profession médicale de ses fondements mêmes, que sont la liberté et l'indépendance de ses acteurs, dans le respect de l'obligation de moyen, d'une pratique basée sur les dernières données acquises de la science et du code de déontologie, pour une médecine d'État, où la puissance publique décide de tout :

Article L. 1411-1 (CSP)

« La Nation définit sa politique de santé afin de garantir le droit à la protection de la santé de chacun. » Le projet de Loi précise : « La politique de santé relève de la responsabilité de l'État. » Auparavant le texte précisait : « L'évaluation de cette politique relève de la responsabilité de l'État. »

L'UFML dénonce cette étatisation du soin, où les ARS, relais de l'État, décideront de tout, et où les médecins dépendront des orientations du financeur, également organisateur des pratiques et des soins :

Article L. 1411-2

Les organismes gestionnaires des régimes d'assurance maladie concourent à la réalisation des objectifs de la politique de santé... Ils poursuivent les objectifs définis par l'État et déclinés par les agences régionales de santé, visant à la continuité, à la coordination et à la qualité des soins offerts aux assurés, ainsi qu'à la répartition territoriale homogène de cette offre.



L'UFML est une association qui regroupe des médecins du secteur hospitalier public et privé, de la médecine de ville, et de tout secteur conventionnel.

www.ufml.fr

www.facebook.com/Page.UFML

www.facebook.com/groups/ufml.groupe